



TEXTE ADOPTÉ n° 218

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

13 décembre 2023

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du traité d'entraide judiciaire en matière pénale
entre la République française et la République du **Kazakhstan**,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE

(Procédure accélérée)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : **1284** et **1980**.

Article unique

Est autorisée la ratification du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la République française et la République du Kazakhstan, signé à Nour-Soultan le 28 octobre 2021, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 décembre 2023.

La Présidente,

Signé : YAËL BRAUN-PIVET

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 1284.